



2018



RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES SERVICES DE L'ÉTAT  
DANS LE **BAS-RHIN**





---

Le travail réalisé en 2018 a été décisif car il engage l'avenir du département sur de nombreux sujets. Qu'il s'agisse des perspectives institutionnelles de l'Alsace, qui se traduiront dès cette année 2019 par le lancement des travaux pour la création de la collectivité européenne d'Alsace, ou de l'intensité du travail collaboratif pour concrétiser de nombreux projets liés à la mobilité, l'action commune de l'État, des collectivités et des corps constitués en 2018 est remarquable pour l'avenir du Bas-Rhin.

Dans cette perspective, je tiens à rappeler que la sécurité des citoyens demeure toujours ma première préoccupation. Je n'oublie pas non plus que l'année 2018 a été placée sous le signe de la coopération entre l'État, les collectivités et les grands opérateurs du service public pour poursuivre l'aménagement des territoires et rendre le département plus attractif, notamment au regard des nombreuses conventions qui ont été signées cette année et qui se déploieront en 2019.

C'est pourquoi j'ai souhaité qu'au delà de l'activité quotidienne des services de l'État, ce rapport d'activité se focalise sur la déclinaison des nouvelles politiques publiques dans le Bas-Rhin et sur l'actualité de l'ensemble de mes services.

Je souhaite que la lecture de ce rapport d'activité vous permette de mieux connaître le rôle des femmes et des hommes qui mettent, tout au long de l'année, leur énergie et leur savoir-faire au service de leurs concitoyens et du département du Bas-Rhin.

**Jean-Luc MARX,**  
Préfet de la Zone de défense Est,  
Préfet de la région Grand-Est,  
Préfet du Bas-Rhin





# SOMMAIRE

PROTÉGER LES CITOYENS ET LES  
CONSOMMATEURS .....9

PROMOUVOIR LA VIE INSTITUTIONNELLE  
ET LOCALE ..... 17

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI .....21

AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET FAVORISER  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....25

FAVORISER LES PROJETS STRUCTURANTS  
LIÉS À LA MOBILITÉ .....33

AGIR POUR LA COHÉSION SOCIALE ET  
TERRITORIALE, LA JEUNESSE ET LA  
CITOYENNETÉ .....35

APPLIQUER LA POLITIQUE  
MIGRATOIRE.....39

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION, LA CULTURE,  
LE DEVOIR DE MÉMOIRE, ET LA  
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE .....43

MODERNISER L'ÉTAT DANS UN MONDE  
NUMÉRIQUE .....47



## Evénements marquants 2018

**22/01/18** Réception de la lettre de mission du Premier ministre demandant au préfet de région de proposer une évolution de l'Alsace au sein de la région Grand Est



**08/02/18** Lancement national de la Police de sécurité du quotidien, action ciblée sur 30 quartiers de reconquête républicaine et 20 départements dont le Bas-Rhin avec les quartiers du Neuhof et de la Meinau à Strasbourg



**21/02/18** Protocole départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation

**17/04/18** Signature du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » en présence du Président de la République



**06/06/18** Explosion du silo de céréales SILORINS A la suite duquel des contrôles sont effectués dans les silos en région Grand Est

**15/06/18** Remise au Premier ministre du « rapport Marx » consacré à l'avenir institutionnel de l'Alsace



**27/06/18** Signature du Document général d'orientations 2018-2022 de sécurité routière pour le département du Bas-Rhin

**28, 29 et 30/06/18** Signature des contrats financier entre l'Etat et la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le département et la région Grand Est







**06/08/18** Première activation des mesures de circulation différenciée prévues pour le dispositif Crit'Air dans l'Eurométropole

**22/08/18** Signature de la convention Action coeur de ville d'Haguenau

**30/08/18** Signature de l'arrêté préfectoral valant autorisation de débiter les travaux de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg

**04/09/18** Organisation des Assises territoriales de l'Islam

**18/09/18** Signature de la Convention Action coeur de ville de Saverne

**21-23/09/18** Fête du sport

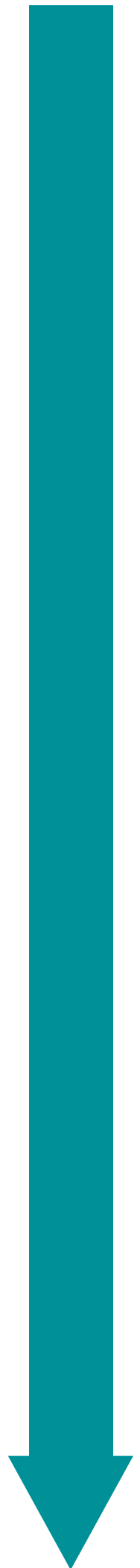
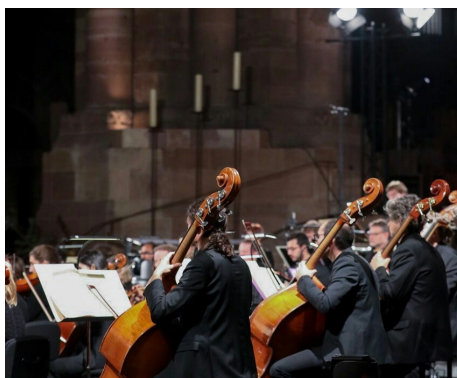
**29/10/18** Signature de la déclaration commune en faveur de la création de la collectivité européenne d'Alsace à l'Hôtel Matignon

**4/11/18** Présence du Président de la République au concert organisé à la cathédrale de Strasbourg dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, aux côtés du Président fédéral allemand

**10/11/18** Matinée des conseillers citoyens sous la présidence du préfet

**13/11/18** Inauguration de la Bibliothèque humaniste de Sélestat en présence du Ministre de l'économie et des finances

**11/12/2018** Attentat au centre-ville de Strasbourg; déplacement du Président de la République





# Protéger

## LES CITOYENS ET LES CONSOMMATEURS

OBJECTIF PRIORITAIRE DE L'ÉTAT, LA PROTECTION DES CITOYENS NÉCESSITE UNE COLLABORATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE AVEC LES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE, LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS, LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ACTEURS ASSOCIATIFS. LE RÔLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) ET DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) EST ÉGALEMENT DÉTERMINANT DANS LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DES CONSOMMATEURS.

### LA MOBILISATION INTENSE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIURE

Depuis 2015, le risque terroriste et les nécessités accrues de sécurisation d'évènements entraînent une mobilisation durable et exigeante de la police, de la gendarmerie et des douanes. L'attention de chacun reste concentrée sur la lutte contre les phénomènes émergents ou récurrents, ainsi que sur la lutte contre l'économie souterraine et le trafic de stupéfiants.

Entre 2017 et 2018, les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes ont progressé de 13,4%

dans le Bas-Rhin, soit 1 149 faits supplémentaires. Elles sont constituées pour 58 % des faits de violence non crapuleuse et 8 % des atteintes sexuelles. Leur taux d'élucidation par les services s'établit à 70 % en 2018, soit 8 points au-dessus de la moyenne nationale.

Le nombre d'atteintes aux biens est stable en 2018 avec 189 infractions supplémentaires par rapport à 2017 soit une augmentation de 0,7%.



## DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Les contrats locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation sont des instances essentielles de partenariat en matière de prévention. Celui de l'Eurométropole de Strasbourg couvre 33 communes et 44 % de la population du département.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) soutient les orientations

déclinées localement de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance, et du Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) présenté en février 2018. Une enveloppe supplémentaire a été consacrée cette année à la lutte contre la radicalisation dans les quartiers de la Meinau et de l'Elsau. Les porteurs de projets bénéficiant de subventions sont prioritairement les collectivités territoriales et associations, ainsi que les établissements publics.

| Le FIPD dans le Bas-Rhin  | 2017      | 2018      |
|---|-----------|-----------|
| Prévention de la délinquance (hors vidéoprotection)   | 463 000 € | 462 500 € |
| Part consacrée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville   | 69%       | 71%       |
| * Actions à l'intention de jeunes exposés à la délinquance  | 209 000 € | 217 600 € |
| * Actions pour la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes | 208 550 € | 143 300 € |
| * Actions pour améliorer la tranquillité publique   | 45 450 €  | 66 150 €  |
| Prévention de la radicalisation   | 113 000 € | 280 000 € |
| Vidéoprotection   | 97 851 €  | 183 000 € |

## L'EXPÉRIMENTATION DE LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Mise en place en février 2018, la Police de sécurité du quotidien (PSQ) renforce la présence des forces de sécurité au plus près des citoyens. Démarche interministérielle favorisant une action judiciaire territorialisée, elle renforce la lutte contre la délinquance organisée et les trafics de stupéfiants. La PSQ se décline à la fois dans les zones de police nationale et de gendarmerie nationale.

Concernant la zone de police nationale, un dispositif de PSQ de 20 agents est venu renforcer les moyens déjà mobilisés dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR) du Neuhof et de la Meinau, deux secteurs classés « quartier politique de la ville ». Parallèlement, en zone gendarmerie nationale, deux brigades de contact et de proximité expérimentent le dispositif à Strasbourg et Wissembourg.





## PRÉVENIR LA RADICALISATION

---

La lutte contre la radicalisation islamique, la prévention et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles a été marquée, en début d'année, par l'entrée dans le protocole opérationnel départemental, de l'université, de l'ARS et de la région Grand Est. Sans baisser le niveau de vigilance des services de police impliqués dans la détection et le suivi des radicalisés, le dispositif départemental s'est également adapté au nouveau plan national, *Prévenir pour protéger*, présenté le 23 février par le Premier ministre et à la démarche de reconquête républicaine engagée par le ministère de l'Intérieur.

Ces orientations appréhendent les phénomènes communautaires et les replis identitaires des populations les plus à l'écart de l'action publique et les plus sensibles à l'action de prosélytes, situation qui, d'une manière générale, justifie d'un réinvestissement fort des valeurs de la République, car, à sa marge, un risque de radicalisation est identifié.

Dans leurs compétences propres, ou dans des actions multipartenariales, les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs agissent ainsi dans deux directions. D'une part, par territoires (quartiers) ou par activités (écoles, sport...), par le moyen de la politique de la ville ou par celui du FIPD, les actions de prévention se sont intensifiées avec un ciblage qui conduit à développer la formation des acteurs, dans la mesure où le religieux est une donnée sociologique ou individuelle à prendre en compte. D'autre part, avec le concours de l'autorité judiciaire et la supervision de l'autorité préfectorale, tous les services de l'État ont été mobilisés pour l'organisation de contrôles systématiques tendant à lutter contre l'économie souterraine, le travail dissimulé, les écoles clandestines et à permettre une répression accrue d'une délinquance qui, également, à la marge, est en lien avec la radicalisation.

### LES ASSISES TERRITORIALES DE L'ISLAM, MANIFESTATION DU DÉSIR DU VIVRE ENSEMBLE

L'État a engagé en 2015, sur le modèle de l'initiative avec le monde catholique, une instance de dialogue avec l'islam. En 2018, cette instance s'est transformée en Assises territoriales de l'Islam (ATI). Cette évolution de terminologie montre que l'échelon départemental peut être pertinent pour répondre aux questions que pose l'insertion de l'islam dans notre société sécularisée. Ces assises ont été réunies à Strasbourg le 4 septembre 2018. Des parlementaires dont le président et deux membres de la mission sénatoriale sur « la place, l'organisation et le financement de l'islam en France » étaient présents. De nombreux maires étaient présents ainsi que les cultes reconnus et l'université. Toutes les sensibilités musulmanes étaient représentées. Enfin, des acteurs de la société civile complétaient l'assistance dans la mesure où l'organisation de l'islam et la place des musulmans dans la cité (fidèles ou non) est un sujet sociétal qui intéresse au-delà des seuls cadres religieux.

Manifestation par excellence du vivre ensemble, ces assises ont comporté des ateliers de travail sur le financement du culte, la formation des acteurs religieux et la représentation du culte auprès des pouvoirs publics. Comme dans l'instance de dialogue, ces ateliers vont se poursuivre pour formuler des propositions de nature à permettre l'insertion d'une tradition religieuse qui, selon la dernière étude publiée, ce printemps, est la troisième religion en Alsace.



## LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES

### *L'attentat du 11 décembre 2018 à Strasbourg*

Lors de l'attentat du 11 décembre dernier, les services de l'Etat ont été mobilisés pour le secours, la sécurisation de la ville et la prise en charge des victimes. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé afin de piloter la gestion de crise pendant 72 heures. Le ministre de l'intérieur s'est déplacé dans la soirée afin de superviser la coordination des services.

Le plan Vigipirate a été élevé à l'urgence « attentat » pour permettre la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans le contexte de crise.

Sous l'autorité du préfet, un centre d'accueil des

familles (CAF), structure dédiée à l'accompagnement matériel et psychologique des victimes et de leurs proches, a été ouvert au conservatoire de la musique et de la danse de Strasbourg. Le CAF a accueilli 708 personnes en 7 jours. Une cellule d'information au public (CIP) a été ouverte au sein de la préfecture afin de répondre aux nombreuses sollicitations. 1825 appels ont été traités entre le 11 et le 14 décembre.

Après deux jours de fermeture, le Marché de Noël a pu rouvrir le 14 décembre, de nouvelles mesures de sécurité ayant été mises en place par la préfecture et la Ville de Strasbourg. Le soir même, le Président de la République s'est déplacé afin de se recueillir sur les lieux de l'attentat.

### *Le COD, outil opérationnel dans la gestion de crise*

Le nombre de jours d'activation du COD ou d'un poste de commandement opérationnel (PCO) pour la gestion d'une crise ou d'un événement particulier est révélateur d'une année particulièrement dense dans le département : 22 jours hors exercice. Ces dispositifs ont notamment été activés lors des deux accidents industriels au port du Rhin : l'explosion du silo de céréales

SILORINS le 6 juin 2018 et l'incendie sur le site SOPREMA le 19 juillet 2018 .

La direction des sécurités de la préfecture a également suivi 17 événements (phénomènes climatiques, naturels, sociaux) sans activation du COD.

### *Les différents travaux de planification approuvés*

La préfecture est engagée dans le suivi de nombreux travaux de planification en matière de prévention des risques, parmi lesquels 5 dossiers ont été approuvés au cours de l'année 2018 : dossier

départemental des risques majeurs du Bas-Rhin, dispositions spécifiques départementales ORSEC « Pollution atmosphérique » et « plan SATER », PPI port-aux-pétroles , PPI Butagaz.

## LES EXERCICES ORGANISÉS PAR LA PRÉFECTURE

Dans le cadre de sa mission de prévention et de gestion de crise, la direction des sécurités de la préfecture du Bas-Rhin a organisé 5 exercices dans le département :

Exercice à la gare SNCF de Strasbourg

Exercice au Parlement Européen

Exercice NOVI à Grendelbruch (accident de car)

Exercice PPI - Safran Landing Systems à Molsheim

Exercice PPI - Arlanxeo à La Wantzenau



### *La gestion des catastrophes naturelles*

En 2018, la préfecture du Bas-Rhin a traité, en procédure normale, 67 demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondation et coulée de boue associée » pour les communes du département touchées à une ou plusieurs reprises au cours des 8 épisodes pluvio-orageux survenus en

mai, juin et août 2018. 63 décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et 4 décisions de non reconnaissance ont été notifiées aux 54 maires concernés dès publication au Journal officiel de chacun des 6 arrêtés interministériels concernant le Bas-Rhin.

### *L'actualisation des plans de prévention des risques inondations*

La direction départementale des territoires (DDT) a poursuivi en 2018 son ambitieux travail d'élaboration de plans de prévention des risques inondations (PPRI) et d'actualisation des PPRI les plus anciens.

L'élaboration d'un PPRI sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg permet de répondre aux enjeux forts du territoire à risque important d'inondation de l'agglomération Strasbourgeoise. Parallèlement, la définition d'une Stratégie locale de gestion des risques d'inondation a été engagée. L'objectif est

d'élaborer des PPRI sur les deux principaux cours d'eau qui impactent le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : l'Ill et la Bruche. Deux autres PPRI sont en cours d'élaboration sur des bassins versants qui ne comportaient jusqu'à présent aucun document de prévention des risques inondation : celui de la Moder et celui du Giessen.

La DDT a également engagé des consultations pour réaliser des études sur trois autres bassins versants : Ehn- Andlau-Scheer, Souffel et Sauer-Rhin non canalisé.

## **LE BAS-RHIN, FORTEMENT TOUCHÉ PAR LES INTEMPÉRIES DU MOIS DE JUIN 2018**

Dans la nuit du 6 au 7 juin 2018, un violent épisode orageux s'est abattu sur les environs de Gresswiller et a provoqué de fortes inondations. Des hauteurs d'eau de 1m à 1,50m ont impacté 200 maisons : les personnes le nécessitant ont été mises à l'abri, et aucune victime n'a été déplorée.



## PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

L'année 2018 a été marquée par l'abaissement le 1<sup>er</sup> juillet, de la vitesse maximale autorisée, à 80km/h, sur les routes à double sens sans séparateur central.

802 accidents corporels  
42 personnes tuées à 30 jours  
227 personnes blessées hospitalisées

### DES DISTANCES DE FREINAGE MOINS ÉLEVÉES

En réduisant la vitesse de 10 km/h, la distance d'arrêt diminue de **13 mètres**.



Distance d'arrêt = Distance parcourue pendant le temps de réaction + Distance de freinage

| Catégorie d'examen    | Nombre d'examens dans le Bas-Rhin | Taux de réussites dans le Bas-Rhin | Nombre d'examens en France | Taux de réussite en France |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Pratique voiture      | 19 341                            | 60.1%                              | 1 225 510                  | 57.79%                     |
| Pratique moto         | 4037                              | 80.88%                             | 250 830                    | 74.86%                     |
| Pratique poids-lourds | 1580                              | 82.34%                             | 129 448                    | 79.51%                     |

Depuis le 11 septembre 2017, les écoles de conduite et les usagers réalisent par ailleurs les demandes de titres par le biais de la procédure en ligne.

Dans le département du Bas-Rhin, le délai d'attente moyen au permis B constaté en 2018 est de 52 jours, contre 67 jours sur le territoire national.



80 km/h : suite de l'opération de contrôle avec alternative à la sanction. Les automobilistes en excès de vitesse participent à un stage de prévention organisé par la Gendarmerie nationale



## PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

En coordination avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), les services de la Protection Économique du Consommateur (PEC) et de la Qualité, Sécurité, Loyauté des Produits et des Services (QSLPS) de la DDPP réalisent des enquêtes sur la base de tâches nationales ou régionales ainsi qu'à partir de plaintes reçues du public, en priorisant les secteurs à fort impact économique pour les consommateurs, notamment l'immobilier, le secteur automobile, le tourisme, l'étiquetage alimentaire ou les cosmétiques ...).

Le service PEC vérifie la bonne application par les professionnels des réglementations qui relèvent de sa compétence et participe à des contrôles coordonnés entre différentes administrations de l'État notamment dans le secteur automobile. Au total, 795 contrôles ont été effectués par ce service en 2018, qui ont donné 208 avertissements, 17 injonctions et 73 procès verbaux.

Le service qualité, sécurité, loyauté des produits et des services (QSLPS) a réalisé 1320 contrôles (834 pour la partie alimentaire et 486 pour la partie non alimentaire). Parmi les 110 alertes traitées, deux ont connu une ampleur importante : en janvier 2018 l'alerte sur le lait infantile Lactalis (190 contrôles) et en juillet 2018 l'alerte sur les légumes hongrois contaminés par *Listeria monocytogenes* (27 contrôles). Les contrôles ont eu pour conséquence la rédaction de 267 avertissements, 89 injonctions, 8 procès verbaux administratifs et 39 procès verbaux pénaux.

Le service santé, protection animales et environnement (SPAÉ) travaille à prévenir

l'introduction sur le territoire de maladies dangereuses pour l'Homme ou à fort impact économique. Par ailleurs, les plaintes (une centaine de plaintes reçues en 2018) concernant la protection des animaux et les nuisances occasionnées par ces derniers sont en augmentation notable, confirmant la sensibilité du public vis-à-vis de ces problèmes. En 2018, huit cas d'infection d'élevages de poulets de chair par des salmonelles ont été traités par la DDPP du Bas-Rhin et un cas sur un élevage de poulettes. Les élevages infectés sont dépeuplés, désinfectés puis contrôlés avant reprise d'activité.

De la même manière, le service Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) a réalisé 176 inspections dans les secteurs de la distribution et de la restauration, dont 60 en restauration collective. Concernant les contrôles à la production, les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département, à Holtzheim et à Haguenau, sont soumis à inspection permanente. Par ailleurs, 309 contrôles ont été réalisés en industries agro-alimentaires. Au total, ce sont 32 arrêtés de suspension d'activité (dont 20 en filière viande), et 52 procédures de mises en demeure, qui ont été prononcés pour protéger la santé des consommateurs. Enfin, 1800 certifications à l'exportation de denrées animales et d'origine animale ont été émises par le service.



|                | Service PEC | Service QSLPS | Service SSA |
|----------------|-------------|---------------|-------------|
| contrôles      | 795         | 1320          | 478         |
| avertissements | 208         | 267           | 103         |
| injonctions    | 17          | 89            | 52          |
| Procès-verbaux | 73          | 47            | 19          |



# Promouvoir

## LA VIE INSTITUTIONNELLE ET LOCALE

LES SERVICES DE L'ÉTAT, ET EN PARTICULIER LA DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ DE LA PRÉFECTURE (AU-DELÀ DES MISSIONS RÉGALIENNES DE CONTRÔLE DES ACTES AINSI QUE DE LA MISSION DE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS), LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT), ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP), SONT FORTEMENT MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA CONDUITE DE LEURS PROJETS. EN OUTRE, L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ FORTEMENT MARQUÉE PAR L'ACTUALITÉ DU « DÉBAT ALSACIEN »

### LA CRÉATION D'UNE COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

En 2015, l'Alsace a intégré la région Grand Est, donnant naissance à un « désir d'Alsace ». Soucieux de satisfaire ce dernier, le Premier ministre a demandé au préfet de la Région Grand Est d'analyser les possibilités d'évolutions institutionnelles pour ce territoire. Le rapport « Mission Alsace Grand Est » a été remis au Premier ministre le 15 juin 2018 avant d'être rendu public au début du mois d'août. Il a été accueilli favorablement tant par les élus que par la société civile.

La solution préconisée est celle de du regroupement des deux départements avec des compétences innovantes et élargies. Le Premier ministre a confié à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les

collectivités territoriales, le soin de mener un exercice de concertation sur les conditions dans lesquelles pourrait être mise en œuvre cette démarche. Cette concertation a débouché sur la signature, le 29 octobre 2018, de la déclaration commune en faveur de la collectivité européenne d'Alsace.

Cette nouvelle collectivité issue du regroupement des deux départements et qui s'appuiera sur le socle des compétences départementales, sera enrichie de compétences supplémentaires et particulières, notamment en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme, d'attractivité du territoire, de transports et de culture.



## UN RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE EN VUE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2019

Cette application, pilotée par l'INSEE, gèrera l'ensemble des listes électorales. Grâce à ce nouvel outil, les inscriptions et radiations seront entièrement dématérialisées, facilitant le travail pour les communes et fiabilisant l'organisation et le déroulé des élections.

Le travail d'initialisation du REU, puis d'accompagnement et de formation à l'utilisation de l'outil, a grandement mobilisé les services municipaux et ceux de la préfecture durant l'année 2018. Le nouveau dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

## LES CONTRATS FINANCIERS : LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS À L'EFFORT DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit la conclusion de contrats financiers entre le préfet et les principales collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) étaient supérieures à 60 M€ en 2016, soit 322 au niveau national. Ces contrats formalisent la participation de ces collectivités à l'effort national de maîtrise de la dépense publique. La direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Bas-Rhin a

piloté la mise en place des quatre contrats financiers respectivement signée avec la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la région Grand Est. Par ailleurs, la préfecture du Bas-Rhin a coordonné la mise en place des contrats dans la région Grand Est, notamment en veillant au respect d'un plafond régional de référence d'évolution des DRF.

## LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

Après quatre années de baisses consécutives, 2018 a constitué le premier exercice de non-diminution de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il s'agit d'une dotation vivante calculée et répartie chaque année pour tenir compte de la situation de chaque collectivité

et des caractéristiques de sa population. Le bureau des finances locales de la DCL a été mobilisé pour apporter tous les éléments d'explication utiles aux collectivités concernées.

|                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| <b>Total DGF</b>          | <b>346 536 944 €</b> |
| Total DGF des groupements | 111 407 064 €        |
| Total DGF du département  | 97 695 589 €         |
| Total DGF des communes    | 137 434 291 €        |



## LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

2018 a constitué un exercice charnière pour le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). L'article 258 de la loi de finances pour 2019 prévoit un report au 1er janvier 2020 du versement automatisé des attributions du FCTVA.

En 2018, plus de 100 millions avaient été versés aux collectivités locales du département.

Par ailleurs, l'organisation interne des services a été marquée en 2018 par le déploiement d'un dispositif inédit de délégation d'une partie de l'instruction des dossiers FCTVA (à peu près 50 % du nombre total de dossiers) à la sous-préfecture de Sélestat-Erstein.

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>FCTVA toutes collectivités</b>                 | <b>105 007 356 €</b> |
| Communes  | 42 225 741 €         |
| Groupements de communes                           | 24 879 948 €         |
| SDIS, Centre de la fonction publique territoriale | 1 049 022 €          |
| Département                                       | 8 059 943 €          |
| Région  | 28 792 702 €         |

## LE SUIVI DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Dans le Bas-Rhin, le dernier schéma départemental de coopération intercommunale s'est traduit par le passage au 1er janvier 2017 de 34 à 24 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), parmi lesquels l'Eurométropole de Strasbourg, la communauté d'agglomération de Haguenau et 22 communautés de communes.

L'année 2018 a été marquée par les modifications statutaires des EPCI-FP fusionnés en 2017, consécutives aux restitutions de compétences facultatives ou supplémentaires à leurs communes membres avec échéance au 1er janvier 2019.

## LE BAS-RHIN ACCUEILLE DES COMMUNES NOUVELLES

Depuis 2015, huit communes nouvelles ont été créées, dont deux en 2018, avec effet au 1er janvier 2019 : Rountzenheim—Auenheim et Val-de-Moder



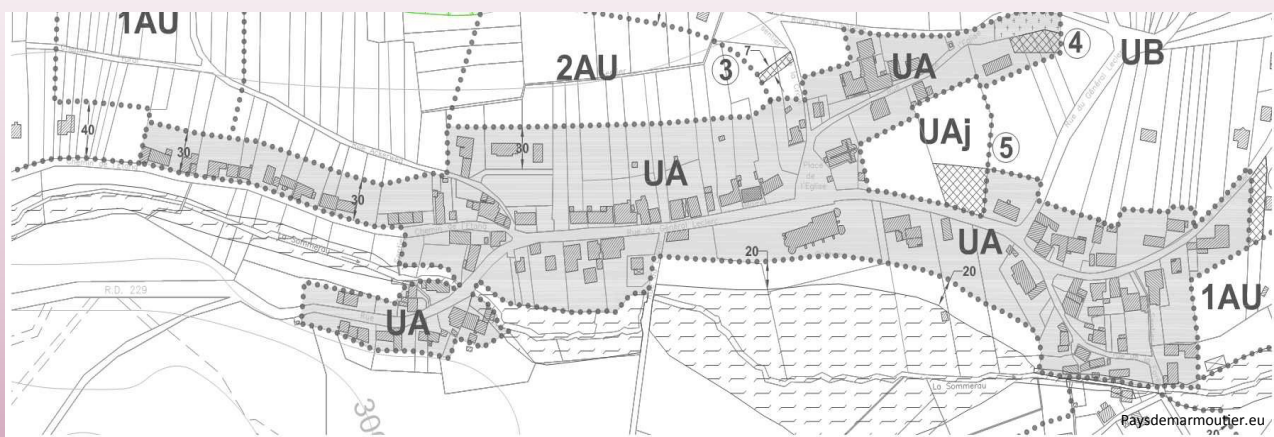
## L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA RÉVISION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, les services de l'État accompagnent les collectivités dans la définition de leur politique publique d'aménagement durable et dans la sécurisation juridique des procédures associées. A cette occasion, ils proposent des orientations en cohérence avec les politiques nationales de développement des territoires.

La moitié des EPCI du département sont compétents en matière d'urbanisme. Outre l'Eurométropole de Strasbourg qui conduit concomitamment une procédure de révision et une procédure de modification de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), huit communautés de communes ont arrêté leur projet de PLUi en 2018. Appréhender l'urbanisme à l'échelle intercommunale permet notamment de meilleures convergences avec les autres compétences portées par les EPCI, telle que le développement économique.

Par ailleurs, près d'une soixantaine de communes ont vu leur plan d'occupation des sols (POS) devenir caduc l'année dernière ; le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique désormais sur leur territoire. Pour la plupart, elles ont engagé l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Outre les thématiques habituelles tels que la bonne prise en compte des risques naturels ou technologiques, en 2018, l'État a incité les collectivités à prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à la consommation foncière. Ce sont en effet plus de 250 ha d'espaces agricoles ou naturels qui sont consommés en moyenne chaque année dans le département.



# Soutenir

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) DU GRAND EST SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI DANS LE DÉPARTEMENT, EN PARTENARIAT AVEC L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL), LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DE PROXIMITÉ, LES COLLECTIVITÉS ET LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE.

### LE BAS-RHIN, DÉPARTEMENT LE PLUS DYNAMIQUE DU GRAND EST

Le taux de chômage dans le Bas-Rhin s'est établi à 7,6 % au second semestre 2018, il s'agit du taux le plus bas de la région Grand Est, qui est de 8,6 %.

La procédure de recrutement en nombre est un dispositif mis en place dans le cadre du Service public de l'emploi de proximité (SPEP), animé par le préfet du Bas-Rhin. Il vise à mobiliser les acteurs locaux de l'emploi lorsqu'une entreprise procède à un recrutement de plus de 10 salariés sur le territoire, pour permettre aux habitants éloignés de l'emploi de bénéficier des opportunités offertes par les implantations et le développement d'entreprises sur le territoire.

Pour l'année 2018, 4 procédures de recrutement en nombre ont bénéficié du SPEP :

- le développement de la Zone d'activité de Strasbourg Nord,
- le développement de la Zone d'activité de la Vigie,
- le recrutement de 20 à 30 personnes dans l'entreprise Alsace Electro Diesel, avec la mise en place d'un job dating spécifique aux métiers de carrossier et de mécanicien,
- le déploiement de l'activité Uber à Strasbourg.



La première pierre de l'Ecoparc Rhénan a en outre été posée au mois de janvier 2018, à Reichstett-Vendenheim. Sur les 80 hectares disponibles, 25 sont réservés à l'implantation d'activité : à terme, 2 000 emplois seront créés.

## L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

Dans le Bas-Rhin, le nombre d'entreprises adaptées s'élève à 31, regroupant 485 ETP conventionnés. Un montant prévisionnel de 6 983 775 € était prévu pour les aides aux postes dans le cadre des engagements de l'Etat. Le 12 juillet le gouvernement a publié un communiqué de presse intitulé « Cap vers l'entreprise inclusive 2018 / 2022 » comprenant un engagement national pour l'emploi des personnes handicapées : la création de 40 000 emplois supplémentaires en quatre ans dans les entreprises adaptées »



## LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ, SOUTENUES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

### *L'activité partielle*

L'activité partielle est un dispositif qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés. Durant cette période, l'employeur verse une indemnisation, partiellement prise en charge par l'État et l'UNEDIC, au salarié placé en position d'activité partielle. Elle permet d'éviter aux salariés de perdre leur emploi lorsque l'activité de l'entreprise se réduit.

Le recours au dispositif d'activité partielle est en baisse sur les deux dernières années et particulièrement en 2018. Le nombre d'heures autorisées a régressé de près de 51% entre 2017 et 2018. En 2018, 168 dossiers ont été instruits pour 698 281 heures autorisées. Les entreprises conçoivent toujours le dispositif activité partielle comme un outil de prévention et d'anticipation.

### *Le plan de sauvegarde pour l'emploi*

Plusieurs entreprises de taille importante ont été amenées à mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en 2018. En effet, 10 PSE ont été déposés auprès de l'unité départementale du Bas-Rhin ; 3 d'entre eux sont liés à une situation financière dégradée entraînant la mise en redressement judiciaire de l'entreprise.

### *Les conventions de revitalisation*

Afin d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques, le législateur a institué une obligation de revitalisation de ces territoires à la charge des entreprises de plus de 1 000 salariés, recourant à un plan de sauvegarde de l'emploi, ou procédant à un licenciement collectif pour motif économique affectant par son ampleur l'équilibre du bassin d'emploi dans lequel elles sont implantées.

6 conventions de revitalisation sont en cours dans le département du Bas-Rhin dont 4 ont été signées en 2018 et 2 arrivent à échéance.





## LES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES, UNE INSERTION DURABLE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences avec le même cadre juridique, le contrat unique d'insertion (CUI).

Le parcours emploi compétences est recentré sur son seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, associant une mise en situation professionnelle, un accès facilité à la formation et l'acquisition de compétences.

Les parcours emploi compétences concernent les employeurs du secteur non marchand (collectivités, associations...) et s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Une attention particulière est accordée aux travailleurs handicapés et aux résidents de quartiers prioritaires « politique de la ville ».

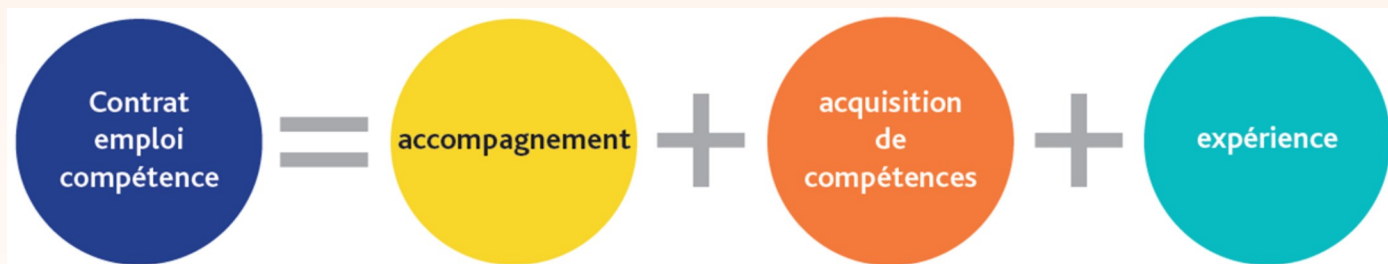
### **Un taux de prise en charge de 40 à 80 % dans le Bas-Rhin**

L'employeur bénéficie d'une aide financière de l'État de 40 % à 60 %. Pour les bénéficiaires du RSA, le taux d'aide de l'État est de 60 % et le conseil départemental du Bas-Rhin co-finance le contrat permettant d'atteindre un taux de prise en charge de 80 %.

La prescription des parcours emploi compétences est assurée par Pôle Emploi, le conseil départemental, les Missions locales ou CAP Emploi. Le prescripteur réalise un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi pour garantir l'adéquation entre la personne et le poste proposé. Au moment de la signature, le prescripteur réunit l'employeur et le futur salarié pour formaliser les engagements (actions d'accompagnement, de formation et désignation d'un tuteur) et la déclinaison des compétences que le poste doit lui permettre d'acquérir. Un entretien de sortie est réalisé avant la fin du contrat.

Dans le Bas-Rhin, l'État a signé en août 2018 une convention pour proposer aux employeurs qui le souhaitent un accompagnement à l'embauche d'un salarié en parcours emploi compétences.

En 2018, ce sont 1731 personnes qui ont bénéficié d'un parcours emploi compétences



## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

68 structures de l'IAE accompagnent 4 810 personnes vers et dans l'emploi pour un montant total de subvention de 16 924 206 €.

En détail, on compte dans le Bas-Rhin :

31 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) portés par 21 structures, (total de 407 emplois)

9 associations intermédiaires pour 238 emplois

23 entreprises d'insertion pour 825 emplois

4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) pour 98 emplois

Le conseil départemental cofinance les ACI à hauteur de 1 627 151 €

Le fonds Départemental d'Insertion (FDI) a permis de financer 13 projets à hauteur de 160 465 €

## FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

### *Développer l'apprentissage*

Dans le Bas-Rhin, la région, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie et les missions locales interviennent fortement pour développer l'apprentissage par le biais de forums, médiateurs,

conseillers, site internet, nuits de l'orientation, et rencontres entre le CFA et les demandeurs d'emploi. Ces actions se sont traduites par une augmentation de 3.8% du nombre d'apprentis en 2018 par rapport à l'année 2017.

### *Développer l'emploi des jeunes dans le département*

Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est déployé depuis presque deux ans par les missions locales ; il s'agit d'un accompagnement global de 24 mois comportant plusieurs phases dont un diagnostic approfondi de la situation du jeune. La Garantie jeune s'inscrit dans ce parcours comme une phase possible. De nouveaux outils viennent s'ajouter au PACEA comme le Parcours d'intégration par l'acquisition de la Langue, dispositif qui cible les jeunes migrants et se concentre sur la levée des freins linguistiques. Au total, ce sont 2 729 jeunes qui ont bénéficié du PACEA en 2018.



# Aménager

## LE TERRITOIRE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN LIEN PERMANENT AVEC LES COLLECTIVITÉS, LES SERVICES DE L'ÉTAT, ET EN PARTICULIER LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL DE LA PRÉFECTURE, LES SOUS-PRÉFETS D'ARRONDISSEMENT ET LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES SONT EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFINIR LES BESOINS DES TERRITOIRES ET POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT DES PROJETS QUI RENFORCENT L'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

### LA CONTRACTUALISATION : UNE MÉTHODE DE TRAVAIL PARTENARIALE POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE BAS-RHINOIS

De nombreuses conventions ont été signées en 2018 démontrant la capacité des acteurs du territoire à élaborer ensemble des diagnostics des besoins et à identifier les outils permettant d'y répondre.

#### *Opération Action cœur de ville*

Annoncé par le ministre de la cohésion des territoires le 27 mars 2018, le plan Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Les villes de Haguenau et de Saverne ont été retenues dans le Bas-Rhin pour participer au programme Action cœur de ville. Les comités de projet chargés de définir leur stratégie et de leur projet de développement et d'aménagement ont

été installés par les élus à la fin du mois de mai, pour préparer la convention partenariale. L'État est présent aux côtés des élus pour accompagner la conduite de ces projets, au travers notamment des sous-préfets d'arrondissement.

Les conventions-cadre ACV ont été signées :

le **22 août 2018** avec Haguenau

le **18 septembre 2018** avec Saverne



Signature de la convention Action cœur de ville à Haguenau le 22 août 2018



## LE CONTRAT TRIENNAL : UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CAPITALE EUROPÉENNE

Après trois décennies de mise en œuvre de contrats triennaux sur le territoire, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a prévu la signature d'un contrat spécifique, le Contrat triennal, « Strasbourg, capitale européenne » conclu entre l'État, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, le département et la région. Son objet est de conforter son rôle de siège des institutions européennes.

Le contrat triennal 2018-2020, signé le 17 avril 2018 en présence du Président de la République, mobilise 185 M€ dont 40 M€ financés par l'État. La priorité est donnée au volet mobilité avec cinq

projets essentiels : l'aménagement du hall d'honneur pour les délégations ministérielles et diplomatiques à l'aéroport d'Entzheim, de nouvelles obligations de service public sur les lignes aériennes, une desserte routière de l'aéroport depuis le contournement autoroutier de Strasbourg, le transport direct entre la gare et le Parlement européen par tram et surtout la connexion ferroviaire fluide vers le hub de Francfort, principal aéroport des eurodéputés, plaçant ainsi Strasbourg à moins de 2 heures de deux hubs internationaux.



Signature du contrat triennal en présence du Président de la République le 17 avril 2018

### *Les contrats de ruralité : l'application en 2018*

Quatre contrats de ruralité signés en 2017 sont en cours d'exécution dans le Bas-Rhin :

- Pays, Plaine et Plateau de Saverne
- Pays de la Bruche, Mossig, Piémont
- Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Communauté de communes du Pays rhénan

En 2018, 22 opérations ont bénéficié d'une aide de l'État dans le cadre de ce dispositif contractuel pour un montant total de 2 667 815 euros.

## LES DOTATIONS DE L'ÉTAT : DES MOYENS FINANCIERS POUR FAVORISER LES INVESTISSEMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS

### *La dotation d'équipement des territoires ruraux*

En 2018, l'enveloppe départementale de dotation d'équipement des territoires ruraux s'est élevée à 13 237 556€. Depuis 2014, l'enveloppe départementale a augmenté d'un peu plus de 50 % pour soutenir la construction des écoles, rénover les mairies et encourager la création des infrastructures municipales et intercommunales qui bénéficient quotidiennement aux citoyens.

L'appel à projets ouvert entre le 10 novembre 2017 et le 15 février 2018 a donné lieu au dépôt de 258 demandes de subvention ; 119 dossiers ont été retenus à la programmation.

### *La dotation de soutien à l'investissement public local*

L'enveloppe départementale de dotation de soutien à l'investissement public local s'est élevée en 2018 à 6 597 811€, dont 3 207 314€ en faveur de 50 projets relevant des grandes priorités thématiques fixées par la loi ; parmi ces derniers, 15 opérations sont labellisées Grand Plan d'investissement (GPI – travaux de rénovation thermique) et bénéficient d'un total de subventions de 1 843 914€.

La ville de Molsheim a bénéficié d'une subvention de 35 500 € afin de mener un projet de construction d'une maison de services au public intergénérationnelle. La ville de Haguenau a quant à elle obtenu 346 240 € pour l'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier Thurot.

En 2018, l'accent a été mis sur les projets structurants portés par les collectivités : 85 % de l'enveloppe a été affectée aux 44 projets à plus de 100 000 € (contre seulement 50 % les années précédentes).

Ainsi, une subvention de 500 000€ a été accordée à la ville de Bischheim pour l'extension et la réhabilitation de l'hôtel de ville. La construction d'une maison de santé pluri-professionnelle d'Herbitzheim a bénéficié de 400 000 €, et 300 000€ ont bénéficié à la construction d'une école élémentaire à Scherwiller.

**1** : Chantier en cours pour la réalisation d'une école maternelle de 5 classes et d'un périscolaire de 50 places à Offendorf

> 500 000 € de subvention au titre de la DETR

**2** : Rénovation de l'école d'Ottrott (toiture, huisseries, création d'un local de rangement, isolation extérieure)

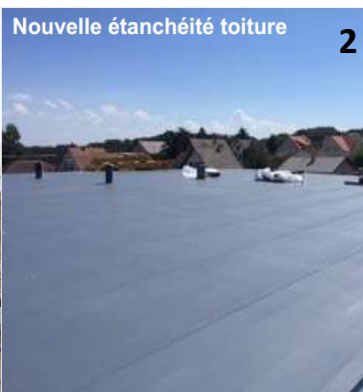
> 375 000 € de subvention au titre de la DETR

**3** : Construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Herbizheim

> 400 000€ de subvention pour la première tranche au titre de la DETR et 100 000€ du FNADT



1



2



3

## FAVORISER LE MAILLAGE DES SERVICES AU PUBLIC

### *Les Maisons de services au public*

Les Maisons de services au public (MSAP) ont pour objet d'améliorer en milieu rural et urbain l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics, de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public. En un lieu unique, les usagers sont informés et accompagnés dans leurs démarches par des animateurs-médiateurs ; ils peuvent également accéder à des outils numériques. Une partie de leur financement est assurée par l'État qui mobilise notamment les crédits du FNADT, de la DETR (186 600€) et de la DSIL dans le cadre des contrats de ruralité (351 760€).

Le Bas-Rhin compte à ce jour 13 MSAP labellisées par l'Etat sur 14 sites, dont 6 en bureau de poste et

7 portées par des communautés de communes (l'une d'entre elles comporte deux localisations). Une MSAP postale est par ailleurs située à Strasbourg en quartier prioritaire politique de la ville. Plusieurs projets sont par ailleurs en réflexion sur des territoires présentant des besoins, et non encore couverts.



### *Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, décline pour une durée de 6 ans un programme d'actions visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, notamment en milieu rural. La démarche a été co-construite entre l'État et le Département, et avec les territoires depuis la phase de diagnostic jusqu'aux ateliers organisés en vue de

la définition des enjeux stratégiques. Ainsi, l'ensemble des acteurs - EPCI, opérateurs, associations - a pu participer à son élaboration.

En outre, des axes communs interdépartementaux Bas-Rhin et Haut-Rhin ont été définis :

- conforter le maillage de services et équipements,
- lutter contre la fracture numérique,
- développer des territoires connectés et attractifs.

Dans le Bas-Rhin, six axes ont été retenus permettant de décliner un plan d'actions :

- 1 Coordonner et mutualiser l'offre de services (dont les MSAP)
- 2 Faciliter l'accès de tous aux services
- 3 Conforter l'offre de santé
- 4 Adapter les territoires à l'avancée en âge de la population
- 5 Co-construire le parcours éducatif
- 6 Renforcer l'attractivité des territoires

## *Protéger la santé des citoyens : le déploiement du schéma départemental de renforcement des soins de proximité*

Les travaux se sont poursuivis au sein du Comité départemental de renforcement des soins de proximité afin de valider le schéma départemental.

Deux rencontres sur les territoires prioritaires au regard de la démographie médicale ont eu lieu à Seebach et Drulingen, avec les professionnels de santé et les élus des territoires.

La structuration des soins de proximité, premier maillon du parcours de santé, doit permettre de garantir un égal accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Il s'agit par conséquent de réduire les inégalités dans le département, notamment entre territoires ruraux et urbains, et aussi par exemple d'anticiper le vieillissement des médecins généralistes. C'est pourquoi une démarche partenariale a été engagée pour une action au plus près du terrain, en appui des dynamiques portées par les acteurs de proximité, élus et professionnels de santé. Elle a permis de valider le schéma départemental de renforcement des soins de proximité qui précise les territoires prioritaires et leviers, le tout étant concrétisé dans un plan d'actions déclinant également la politique

nationale et régionale d'accès aux soins (exemples : aides à l'installation des professionnels, télémédecine, etc). Il est articulé avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Dans ce cadre, le zonage « médecins généralistes » a été revu après concertation. Il détermine des zones dans lesquelles l'offre de soins est insuffisante, l'accès aux soins difficile, et permet ainsi de prioriser les interventions.

L'ARS et la préfecture ont labellisé la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Herbitzheim au sein du comité départemental de suivi, d'accompagnement et de labellisation des MSP en mars 2018. Deux autres projets de ce type sont en cours de réflexion dans les villes de Schiltigheim et de Lingolsheim.

## **LA RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Les services de l'État travaillent conjointement avec ceux du Conseil départemental du Bas-Rhin pour réviser le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et conseiller les collectivités pour la réalisation des aires d'accueil et des aires de grand passage. Le travail entrepris en 2018 permettra de réviser le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin par arrêté préfectoral au cours du premier semestre 2019.



## LA CONVENTION DE REVITALISATION DE L'ANCIENNE BASE AÉRIENNE DE DRACHENBRONN : UN TRAVAIL COLLABORATIF PILOTÉ PAR LA SOUS-PRÉFECTURE D'HAGUENAU-WISSEMBOURG

Depuis la fermeture de la BA 901 en 2015, l'État et les collectivités locales ont signé un contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de l'ancienne Base aérienne 901 de Drachenbronn, pour redynamiser ce territoire après le départ des aviateurs. Cette convention est arrivée à mi-parcours. Le groupe de travail « foncier et libération des emprises militaires » s'est réuni à plusieurs reprises pour assister les collectivités, en jouant un rôle de facilitateur pour l'acquisition des emprises militaires nécessaires aux investisseurs

pour la réalisation des projets touristiques. En outre, un comité d'engagement FRED s'est prononcé favorablement pour aider financièrement une entreprise créatrice de 15 emplois à Betschdorf située sur le périmètre du CRSD.

Une subvention de 86 073 € a également été accordée à la commune en 2018 au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées.

## LA PROTECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES : DES ACTIONS IMPORTANTES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La mission d'inspection des installations classées vise à offrir aux personnes un environnement plus sain et plus sûr, respectueux des équilibres naturels.

Le département compte 526 installations industrielles. En 2018, l'unité départementale de la DREAL du Bas-Rhin a effectué 301 contrôles d'installations classées ; 129 d'entre eux visent à assurer la fréquence minimale de contrôle requise en application du Plan pluriannuel de contrôle des installations classées. Il sera également réalisé 47 contrôles inopinés sur l'eau, l'air et la légionellose. En 2018, des actions spécifiques sont menées sur les installations de stockage de gaz en bouteilles, et on note la poursuite des contrôles de la mise en œuvre des mesures techniques de maîtrise des risques au sein des établissements « SEVESO ».

Des contrôles portent également sur la qualité de l'air et sur les rejets des installations implantées dans des zones couvertes par le plan de protection de l'atmosphère de Strasbourg (notamment l'application effective des mesures d'urgence en

cas de pic de pollution). La feuille de route qualité de l'air, présentée en avril, introduit une zone environnementale permanente, à l'intérieur de laquelle la vignette Crit'Air est obligatoire pour les véhicules utilitaires légers et pour les camions et poids-lourds.





## LES SERVICES DE L'ÉTAT S'ENGAGENT POUR SOUTENIR LE MONDE AGRICOLE

Tout d'abord, à la suite des épisodes de sécheresse de l'été 2018, les services de la DDT ont travaillé, en lien avec la profession agricole, à l'instruction des procédures de reconnaissance de calamités agricoles. Des visites de terrain ont eu lieu afin de constater les déficits de production de fourrage notamment sur le piémont vosgien et l'Alsace bossue.

Au-delà de cet accompagnement par les services de l'État, une réflexion a été engagée pour déterminer comment décliner au niveau local une stratégie d'adaptation à cet aléa climatique qui se répète de plus en plus souvent (types de cultures à favoriser sur le territoire, questions liées à l'irrigation, matériels et équipements).

3678 bénéficiaires ont été déclarés éligibles aux aides découplées de la PAC 2018 sur près de 4000 demandes signées. En 2018, les services de la DDT ont réussi à résorber les difficultés liées aux retards

de paiement des aides du premier pilier de la PAC 2015-2020 (aides découplées, aides animales, aides végétales, assurance récolte) et l'ICHN. Plus de 99% des agriculteurs du département ont reçu la totalité de leurs paiements directs 2018 en décembre, solde paiement vert compris, contre 83% de paiement du solde paiement vert en moyenne nationale. En 2019 s'achèvera le rattrapage des MAEC et des aides bio



## LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES PROFESSIONNELLES : DEUX PROJETS MAJEURS POUR LE DÉPARTEMENT

Le projet « SIG Arena » ou « Crédit Mutuel Forum » de rénovation et d'extension de l'enceinte de basket strasbourgeoise a fortement mobilisé les services de l'État en 2018. Porté par le club, il vise à créer une enceinte omnisports ayant vocation à devenir l'enceinte de la SIG et à accueillir de grands événements sportifs régionaux, nationaux et européens. L'originalité du projet réside également dans la réalisation d'une partie commerciale qui accueillera des restaurants, des boutiques et des salles de conférences. Le montage juridico-financier complexe de l'opération, sur une enceinte qui appartient aujourd'hui à l'Eurométropole de Strasbourg, nécessite un suivi régulier des différents services. Le début des travaux est souhaité au printemps 2019.

Parallèlement, l'Eurométropole de Strasbourg porte un vaste projet de réhabilitation du stade de football de la Meinau et a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en juin 2018. Le projet devrait être présenté au premier trimestre 2019 et il associera les principales collectivités locales. Les services de l'État en assurent d'ores et déjà un suivi afin d'anticiper le futur montage juridico-financier.







# Favoriser

## LES PROJETS STRUCTURANTS LIÉS A LA MOBILITÉ

EN 2018, L'ACTION RÉVOLUE DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION GRAND EST, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN, DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES HABITANTS DES TERRITOIRES DU BAS-RHIN A PERMIS LA MISE EN OEUVRE DE NOMBREUX PROJETS.

Dans le prolongement des Assises de la mobilité, l'Eurométropole de Strasbourg et la région Grand Est, en association avec l'État et le Conseil départemental du Bas-Rhin, ont initié dès février 2018 un Grenelle des mobilités dont l'objectif est de « repenser les mobilités autour de la ville capitale sur toutes les échelles, de la grande accessibilité aux déplacements du quotidien ».

### LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ACOS

La réalisation de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS) constitue l'un des maillons d'une stratégie globale visant à faciliter les mobilités dans et autour de l'Eurométropole.

Les services de l'État ont inscrit dans les arrêtés d'autorisation du 30 août 2018, une série de prescriptions environnementales qui font l'objet d'un suivi attentif par le comité de suivi des engagements de l'État présidé par le préfet.

#### *Une protection inédite exigée en matière de lutte contre les inondations*

Pour répondre aux inquiétudes exprimées par plusieurs communes sur des problématiques locales concernant le risque inondation et sur la récurrence, ces dernières années, de phénomènes météorologiques générant des pluies intenses et successives, plusieurs prescriptions ont été imposées aux concessionnaires, notamment le dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales collectées au moins sur une pluie vingtennale. Ces prescriptions vont bien au-delà des mesures habituellement prescrites en la matière.

#### *Un cahier des charges exigeant en matière environnementale*

Des mesures supplémentaires ont été imposées aux

concessionnaires pour préserver les milieux naturels traversés par la future autoroute. C'est le cas de la construction d'un viaduc d'une longueur de 470 mètres dans la Vallée de la Bruche qui permet une transparence hydraulique en cas de crue et réduit les impacts tant sur le milieu aquatique que sur les espèces.

En ce qui concerne le grand hamster, 91 ha de terrains sont impactés de manière permanente et 56 ha de manière temporaire. Des rétablissements de continuité écologique, sous ou au-dessus de l'infrastructure sont prévus, notamment des passages de faune. Des conventionnements avec des agriculteurs pour la mise en place de cultures favorables au grand hamster, à raison de 3ha pour 1 ha impacté sont prévus.

#### *Une implication forte des services de l'État*

Sur la base de ces prescriptions inédites, les travaux ont pu être engagés, notamment avec le déboisement des parcelles à Kolbsheim et à Vendenheim, où des fouilles archéologiques préventives sont effectuées. Le lancement de ces travaux a nécessité une mobilisation importante des forces de sécurité. Parallèlement, les services de la préfecture, se sont attachés à répondre point par point aux questions soulevées dans le cadre des nombreux recours déposés devant le tribunal administratif.

## DES PROJETS PILOTÉS PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ

En matière ferroviaire, les travaux de la quatrième voie du nœud de Strasbourg, entre Strasbourg et Vendenheim, ont débuté à l'automne. Les travaux de régénération de la ligne Barr-Sélestat ont été achevés en 2018, et les études relatives aux lignes Mommenheim-Sarreguemines et Strasbourg-Lauterbourg seront engagées en 2019. Les programmes de mise en accessibilité des gares se poursuivent (Strasbourg, Haguenau) et le chantier de suppression du passage à niveau de Molsheim

arrivera à son terme en 2019.

Le chantier de la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg se déroule, en vue d'une mise en service fin 2020. Le ripage de l'A35 concomitant est largement avancé avec un achèvement prévu en fin d'année. Les études du Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) se poursuivent également.

## VERS UNE REQUALIFICATION DE L'A35 DANS LA TRAVERSÉE DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE

La requalification de l'A35 en boulevard urbain à travers l'agglomération strasbourgeoise, dans la continuité et la complémentarité de la réalisation de l'ACOS pourrait constituer une grande opération d'urbanisme dans le cadre de la nouvelle loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement, du numérique) . Il s'agirait pour l'Eurométropole de Strasbourg, en lien étroit avec les services de l'Etat d'aménager un vaste espace représentant 1 000 mètres de part et d'autre de l'A35. La valorisation des espaces urbains laisserait une large place aux espaces verts, aux déplacements, multimodaux et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Un Atelier des territoires associant les acteurs locaux a pour objectif de faire émerger des pistes pour une stratégie globale de requalification de l'A35. Enfin, la mise en place conjointe de ce projet structurant, alliant Etat et Eurométropole de Strasbourg, se fera en particulier à travers une convention de projet partenarial d'aménagement (PPA), outil prévu par la loi ELAN permettant de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement.



*Fouilles archéologiques préventives et terrassement le long du tracé de l'ACOS*

# Agir

## POUR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, LA JEUNESSE ET LA CITOYENNETÉ

LA SOUS-PRÉFÈTE CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'ÉTAT ET PLUS PARTICULIÈREMENT LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE À LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DE LA COHÉSION SOCIALE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ONT OEUVRÉ EN 2018 EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, POLITIQUE INTERMINISTÉRIELLE DE COHÉSION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ AVEC LE CONCOURS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES PARTENAIRES.

### LE BILAN 2018 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le Bas-Rhin, plus de 80 000 habitants vivent dans les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La sous-préfète chargée de la politique de la ville, les 5 délégués du préfet et la DDDCS apportent un appui aux collectivités et aux communes signataires des trois contrats de ville dans le département (Eurométropole de Strasbourg, Haguenau-Bischwiller et Saverne) et aux porteurs de projets. En 2018, 3,2 millions d'euros ont permis de financer 557 actions au bénéfice des habitants des quartiers et de l'amélioration de leur cadre de vie.

3,4 millions d'euros de dotation politique de la ville (DPV) ont par ailleurs financé 17 projets à Strasbourg et Bischheim, essentiellement des projets d'investissement tels que des équipements scolaires, culturels et sportifs.

50 postes d'adultes-relais sont également déployés dans le département en 2018. Financés par l'État à hauteur de 19 349 euros chacun, ces postes permettent d'assurer des missions de médiation sur le terrain dans les quartiers prioritaires.

|                                       | MONTANT           | Part de l'enveloppe totale |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| <b>DOTATION INITIALE</b>              | <b>3 256 050€</b> | <b>100 %</b>               |
| Répartition par territoire            |                   |                            |
| Contrat de ville Eurométropole        | 2 738 254 €       | 84 %                       |
| Contrat de ville Haguenau Bischwiller | 372 011 €         | 11,4 %                     |
| Contrat de ville Saverne              |                   | 4,5 %                      |
| Répartition par pilier                |                   |                            |
| Cohésion sociale                      | 2 485 884 €       | 76,3 %                     |
| Emploi et développement économique    | 591 947 €         | 18,2 %                     |
| Cadre de vie—rénovation urbaine       | 67 520 €          | 2,1 %                      |
| Ingénierie                            | 110 699 €         | 3,4 %                      |

*Financements au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville dans le département.*

### *La déclinaison départementale de la feuille de route nationale*

Le 18 juillet 2018, le gouvernement a annoncé une feuille de route gouvernementale avec 40 nouvelles mesures s'inscrivant dans les axes suivants :

- Garantir les mêmes droits aux habitants
- Favoriser l'émancipation
- Faire République

Certaines mesures ont fait l'objet d'une déclinaison dans le Bas-Rhin en 2018. C'est le cas

notamment du déploiement de la police de sécurité du quotidien à la Meinau, au Neuhof et à l'Elsau, du dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et en REP+ qui concerne plus de 2500 élèves et représente 48 emplois supplémentaires ainsi que de la mobilisation des administrations de l'État et des entreprises pour proposer 500 stages de qualité aux élèves de 3ème scolarisés en REP+ pour l'année scolaire 2018/2019.

En matière de rénovation urbaine, l'État, et plus particulièrement les services de la direction départementale des territoires, travaille avec l'Eurométropole dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) qui mobilisera 1,2 milliards d'euros de fonds publics pour la période 2018/2026. Cette démarche concerne directement les quartiers Meinau, Hautepierre, Neuhof et l'Elsau à Strasbourg, mais également les communes de Bischheim, Schiltigheim, Lingolsheim et Illkirch.



*Rénovation au quartier Neuhof à Strasbourg*

### **LES CONSEILS CITOYENS : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES HABITANTS DANS LES DÉCISIONS PRISES POUR LEUR QUARTIER**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de ville et à leur pilotage à travers la mise en place de conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif, mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes, de garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, notamment des contrats de ville, de favoriser l'expertise partagée et de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le 10 novembre 2018, Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin, a convié les conseillers citoyens du département du Bas-Rhin





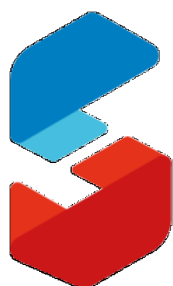
## LE SERVICE CIVIQUE : DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

---

Le comité de pilotage départemental, composé par les acteurs du service civique sur le territoire, s'est réuni le 28 mars 2018 et a validé le plan d'action pour 2018. La mise en œuvre de ce plan vise à promouvoir et valoriser le service civique en garantissant l'égal accès des citoyens au dispositif dans un contexte de mixité sociale. Il contribue également à l'organisation de la formation civique

et citoyenne, ainsi qu'à celle des tuteurs.

En 2018, 765 postes ont été ouverts et 1 586 contrats signés.



# SERVICE CIVIQUE

## Une mission pour chacun au service de tous

## LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

Le fonds départemental de la vie associative (FDVA) est un fonds de soutien aux associations. Il est géré par le ministère chargé de la vie associative qui finance la formation des bénévoles depuis de nombreuses années et s'est enrichi d'un nouvel axe de soutien portant sur le fonctionnement et les projets innovants. Le montant de la dotation pour le département du Bas-Rhin s'élève à 270 717 euros. Ces nouveaux crédits pourront ainsi concourir au financement global de l'activité d'une association ou encore à la mise en œuvre de projets ou d'activités proposant

de nouveaux services à la population.

Ainsi 26% (soit 71 500 €) de l'enveloppe a été destiné à financer des projets dans la culture et 15 % (soit 41 300€) dans le sport.

Le développement d'un label musiques actuelles en milieu rural ou l'organisation du deuxième festival du jeu d'Alsace Bossue ont par exemple été soutenus grâce à ce dispositif.

## PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES

---

Des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ont permis de soutenir des actions de prévention selon plusieurs orientations. Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge favorise le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives. Un meilleur accompagnement de la vie nocturne favorise au plus près des territoires une gestion collective des

risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associés. Enfin, la MILDECA favorise l'observation locale des conduites addictives et renforce les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

Dans le Bas-Rhin, l'enveloppe départementale de la MILDECA s'élève à 125 000 € en 2018.

## LE RÔLE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE EN FAVEUR DU LOGEMENT

- Hébergement d'urgence : 2051 places ouvertes
- Dispositifs hivernaux :
  - \* 290 places ouvertes pour la période hivernale
  - \* 237 places supplémentaires pour l'accueil inconditionnel en période de grand froid
  - \* 146 places pérennisées à la suite de la période hivernale
- Instruction des recours Dalo et organisation de la commission de médiation du Bas-Rhin :
  - \* 564 dossiers reçus par la commission de médiation du Bas-Rhin
  - \* 84 ménages déclarés prioritaires et urgents à reloger
  - \* 14 ménages déclarés prioritaires et urgents à héberger
  - \* 54 ménages relogés dans le cadre du DALO
  - \* 24 propositions de relogement refusées



# Appliquer

## LA POLITIQUE MIGRATOIRE AVEC HUMANITÉ ET DÉTERMINATION

LA DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION, LA DIRECCTE ET LE RÉFÉRENT FRAUDE DÉPARTEMENTAL PARTICIPENT À LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT, EN LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES ÉLUS LOCAUX. LA CONDUITE DE CES ACTIONS NECESSITE À LA FOIS FERMETÉ ET HUMANITÉ.

### LE COUVENT DE THAL-MARMOUTIER, UN SAS POUR LES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Conformément à la déclaration du président de la République d'août 2017, la France s'est engagée à accueillir 3 000 réfugiés subsahariens d'ici 2019. À cet effet, l'OFPRA s'est rendu au Tchad pour entendre des personnes préalablement sélectionnées par le HCR, originaires du Soudan, de République Centrafricaine et d'Érythrée, et en situation de particulière vulnérabilité.

Depuis décembre 2017, dans le Bas-Rhin, l'association France Horizon est chargée d'accueillir les réfugiés au couvent de Thal-Marmoutier pour une période de quatre mois destinée à les accompagner dans leur intégration sur le territoire : démarches administratives, de santé, d'insertion, d'emploi, de logement... À l'issue de cette période, l'association accompagne également les réfugiés réinstallés dans leur nouvel environnement pendant huit mois.

Le financement de cette opération est réalisée par des crédits européens issus du Fonds asile migration et intégration (FAMI).

Aux côtés du maire de Thal-Marmoutier, de la communauté de communes de la région de Saverne et de la congrégation des petites sœurs franciscaines, le sous-préfet de Saverne et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour assurer le meilleur accueil aux réfugiés accueillis à Thal-Marmoutier.

Depuis la mise en œuvre de cet engagement présidentiel, le couvent a accueilli quatre groupes de réfugiés : familles, isolés et enfants, soit 165 personnes.



## LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE SONT MOBILISÉS POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

La création d'une Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, animée par une enseignante du 1<sup>er</sup> degré, vise notamment à permettre l'apprentissage du français par les élèves accueillis.



## LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'ÉVALUATION DES SITUATIONS DU BAS-RHIN : MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES

Le 18 décembre 2017, un centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) a ouvert ses portes à Strasbourg. D'une capacité de 51 places à sa création, le centre, géré par l'association Horizon Amitié, compte désormais 100 places.

L'OFII procède, dès le début de leur prise en charge, à l'analyse des situations administratives

des migrants et au suivi des publics hébergés. Une orientation vers d'autres dispositifs d'hébergement, en fonction de la situation administrative des personnes, est rapidement mise en place.

Au 31 décembre 2018, le CAES a déjà accueilli 459 personnes (adultes et enfants).

### L'ACCÈS AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

**175** ménages réfugiés ont accédé au parc social en 2018 pour

**239** propositions (dont **151** ménages sortant de structures dédiées à l'hébergement des demandeurs d'asile)

**5** dispositifs d'accueil et d'hébergement gérés par plusieurs associations

**432** places disponibles



## LA MODERNISATION DES MODALITÉS D'ACCUEIL DES USAGERS ÉTRANGERS

---

Depuis le printemps 2017, le dispositif d'accueil des ressortissants étrangers de la préfecture du Bas-Rhin relève principalement de l'accueil sur rendez-vous, à l'exception des demandes d'admission exceptionnelle au séjour qui sont transmises par courrier. L'organisation par RDV a permis d'améliorer les conditions d'accueil en limitant l'attente sur place et en équilibrant les flux.

Le système a été réévalué en 2018 afin de rendre le dispositif plus fluide et de permettre l'accueil d'urgence.

Un nouveau guichet a été ouvert en mai 2018. Il reçoit les demandes de titres pour raison de santé et les personnes bénéficiant d'une protection internationale afin de garantir la délivrance rapide de leur titre de séjour.



## LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE : DES ÉLOIGNEMENTS EN HAUSSE EN 2018

---

En 2018, 3 257 mesures d'éloignements ont été prononcées, soit 22% de plus par rapport à 2017). A la même date, les départs effectifs se chiffraient à 531, soit une augmentation de 48% qui se décline en 279 départs contraints (OQTF, transferts Dublin et remises Schengen) et 252 départs volontaires. On ajoutera également 16 départs spontanés.

Le centre de rétention administrative (CRA) de Geispolsheim, de 34 places, dont les activités

avaient été suspendues fin 2015 avec la mise en place de l'état d'urgence, a été réouvert en janvier 2018 et est régulièrement complet.

Le nombre de placements en rétention en 2018 est de 170, soit une baisse de 19% par rapport à la même période en 2017, principalement causée par une saturation nationale des places en CRA.

## LA DEMANDE D'ASILE : DES FLUX TOUJOURS IMPORTANTS

Le Guichet Unique Demandeurs d'Asile (GUDA) de la Préfecture du Bas-Rhin a enregistré 3 542 primo-demandeurs (mineurs compris) en 2018. La moitié de ces primo-demandeurs sont originaires de l'ex-URSS et des Balkans, et 33% d'entre eux sont des dublinés. Le nombre de demandeurs d'asile est en augmentation de 7% entre 2017 et 2018. Le délai de rendez-vous entre la structure de premier accueil et le GUDA oscille entre 3 et 7 jours.

Toutefois, cet afflux important pèse sur l'hébergement dédié même si le Bas-Rhin dispose d'un parc de 3 106 places pour l'accueil des demandeurs d'asile en 2018 dont 700 en hôtel qui constitue la variable ajustement.



### L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS-NON ACCOMPAGNÉS

Dès le 11 janvier et jusque début avril 2019, date d'entrée en application du décret, la préfecture du Bas-Rhin va devenir site pilote de l'évaluation de minorité des mineurs non accompagnés (MNA) et le futur traitement automatisé dénommé « Appui à l'évaluation de la minorité ». Les agents du service du bureau des titres de séjour (BTS) intègrent une nouvelle mission d'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés (évaluation de 800 entretiens à mener).

## LA PLATEFORME NATURALISATION : UNE MUTUALISATION DES SERVICES A L'ÉCHELLE ALSACIENNE

Au sein de la préfecture du Bas-Rhin, la plateforme naturalisation est en charge des demandes de naturalisation pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

2416 dossiers ont été traités et transmis à la sous-direction de l'accès à la nationalité française au ministère de l'intérieur. En 2017, 2082 dossiers avaient été traités par la plateforme.

En 2018 2 000 décrets favorables ont été signés par le ministre de l'intérieur et 23 cérémonies de remises des décrets de naturalisations aux nouveaux français ont été organisées.



# Promouvoir

## L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LE DEVOIR DE MÉMOIRE ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISE POUR PROMOUVOIR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE. PARALLÈLEMENT, LES UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE PARTICIPENT À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE.

### LE BAS-RHIN, TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION POUR LA NOUVELLE APPLICATION MOBILE 100 % CULTURE DESTINÉE AUX JEUNES

Le Pass Culture est une application mobile destinée aux jeunes. Elle a vocation à faciliter l'accès à l'offre en matière d'éducation artistique et culturelle, avec un portefeuille numérique dédié.

Chaque jeune résident de 18 ans bénéficiera d'une enveloppe de 500€ à utiliser en profitant des activités et des biens culturels mis en avant par le Pass Culture. Sa construction va commencer par une phase d'expérimentation auprès de 10 000 jeunes dont 2 300 dans le département du Bas-Rhin.

L'application fournit également un back-office permettant aux acteurs culturels (directeurs de théâtre, producteurs, programmeurs, libraires) de saisir leurs offres. À la fois service public universel et nouveau réseau social, le Pass Culture, qui prendra la forme d'une application mobile, constitue une véritable innovation dans l'univers de l'offre culturelle.



Présentation du dispositif par la ministre de la culture le 17 mai 2018

Ministère de la Culture

### Le Pass Culture c'est quoi ?

Une application pour mobile. pour connaître et accéder à toute l'offre culturelle autour de soi



### c'est pour qui ?

Pour tout le monde... l'application sera téléchargeable depuis n'importe quel smartphone

...et une mesure spécifique pour les jeunes !

500 € disponibles sur leur Pass pour faire des dépenses culturelles



### ça sert à quoi ?

Faire des sorties culturelles réserver un billet pour aller à un concert ou au théâtre, par exemple

Acheter des "biens" culturels un livre, un disque ou film, par exemple



Cours de pratiques artistiques s'inscrire à un cours de musique, de danse, de dessin, par exemple

### qui va développer l'application ?

C'est le ministère de la Culture via une startup d'État, avec une petite équipe de développeurs informatiques



Consultation des jeunes ! nous n'allons pas avancer seuls, jeunes et acteurs culturels seront consultés

Ateliers de travail réguliers les jeunes nous disent ce qui correspond le plus à leurs usages

MC / DICOM / 2018



## L'ANNÉE 2018, MARQUÉE PAR DES COMMÉMORATIONS NATIONALES

La semaine d'itinérance mémorielle du Président de la République, à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, a débuté à Strasbourg, lors d'un concert donné à la cathédrale en présence du Président de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier.

Les commémorations de l'armistice de 1918 se sont achevées par les cérémonies du 11 novembre, organisées partout dans le

département. À Strasbourg, chef-lieu de la région Grand Est, les autorités civiles et militaires se sont réunies place de la République pour commémorer le jour de la victoire et de la paix. La cérémonie a été marquée symboliquement par la présence aux côtés du préfet de Rolf Mafael, ambassadeur, représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe et consul général à Strasbourg. Les hymnes français et allemand ont retenti devant un public nombreux.



Confiée à la sous-préfète de Molsheim, qui a assuré l'appel à projets pour l'ensemble du département, la **Mission Centenaire de la Première Guerre mondiale** a promu des projets commémoratifs innovants et structurants pour le territoire, par l'attribution d'une labellisation nationale et d'une subvention.



## UN TRAVAIL DE PRÉSERVATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Rattachées aux directions régionales des affaires culturelles, les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont présentes dans chaque département. Au moyen d'une équipe pluridisciplinaire, notamment des architectes des bâtiments de France, elles œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine. Dans le cadre d'une construction, d'une démolition, d'un déboisement, d'une transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un lieu à proximité directe d'un immeuble classé ou situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques, l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire.

Ce travail est mené en étroite collaboration avec les municipalités. Par exemple à Obernai, des réunions mensuelles sont organisées avec le directeur général des services adjoint de la commune afin d'étudier les avant-projets et les demandes d'autorisation et de rencontrer les

porteurs de projet quand cela est nécessaire. En 2017 et 2018, pour le projet de reconversion du site Match, il a été mis en place un comité technique d'élaboration des avant-projets avec des réunions spécifiques régulières.

Un travail partenarial est également mené avec les différents services instructeurs du département afin de co-instruire les différents dossiers (permis de construire, de démolir, etc), et de faciliter le dialogue avec les communes. Cette co-instruction, qui concerne de nombreux territoires du département, s'est élargie en septembre 2018 à tout le sud du département avec l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) depuis septembre 2018.



*La Bibliothèque humaniste de Sélestat*

### DÉVELOPPER L'ÉCOLE INCLUSIVE PAR L'OUVERTURE D'UNITÉS LOCALISÉES D'INCLUSIONS SCOLAIRES (ULIS)

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) mène une politique volontariste qui permet de favoriser tous les projets individuels inclusifs en milieu ordinaire et de prendre en charge les élèves en attente d'orientation en établissement médico-sociaux. 30 ULIS ont été ouvertes au cours des deux dernières années scolaires. Le nombre d'élèves s'élève à 167 avec une moyenne de 11,3 élèves par dispositif. Le département comporte 88 Ulis école, 61 Ulis collège et 18 ULIS lycée professionnel.

L'année 2018 a été marquée par l'ouverture de 2 dispositifs particuliers : une Ulis Autisme à Huttenheim et une ULIS Passerelle en partenariat avec l'IME de d'Eurométropole.



# Moderniser

## L'ÉTAT DANS UN MONDE NUMÉRIQUE

DANS LE CADRE DU PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION, LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT CONDUIT UNE DÉMARCHE DE MODERNISATION AMBITIEUSE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES. À CE TITRE, DE NOMBREUX SERVICES SONT MOBILISÉS. L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT MARQUÉE PAR LES EFFORTS DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES, AVEC L'APPUI DE VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE, DU RÉFÉRENT FRAUDE DU DÉPARTEMENT, AINSI QUE DE LA DRFIP, DANS L'OBJECTIF DE MODERNISER L'ÉTAT.

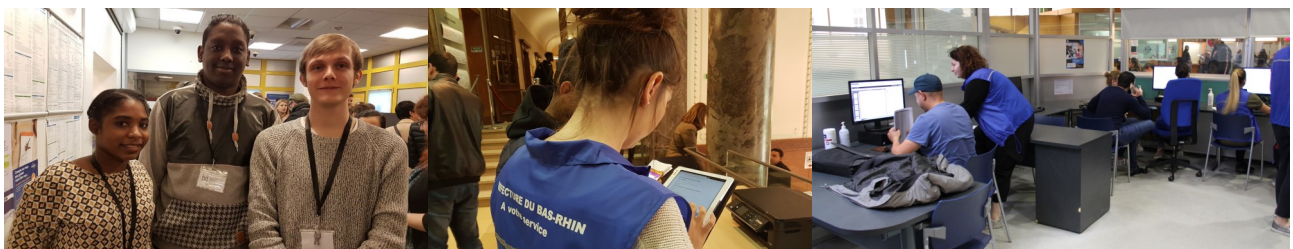
### LES SERVICES DE L'ÉTAT ACCOMPAGNENT LES USAGERS DANS LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE DEMANDE DE TITRES

#### *Des points numériques à la disposition des usagers*

Créés à la fin de l'année 2017 et pleinement opérationnels au premier trimestre 2018, quatre points numériques ont été mis en place afin d'accueillir les usagers n'ayant pas pu réaliser avec succès leur téléprocédure sur le site de l'ANTS ou ne possédant pas d'accès à internet, situés à la préfecture du Bas-Rhin et dans les sous-préfectures de Molsheim, Haguenau, Sélestat et Saverne.

Des services civiques, faisant fonction de médiateurs numériques, y sont présents quotidiennement pour aider, conseiller, guider les usagers et leur permettre de gagner en autonomie.

Les points numériques de la préfecture et des sous-préfectures du Bas-Rhin ont reçu en 2018, 33 500 usagers dont 30 % ont effectué une téléprocédure permis de conduire et 70 % une téléprocédure carte grise en liaison avec l'ANTS et les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) de Besançon (pour les immatriculations), et Toulouse (pour les permis de conduire). En complément, un dispositif local « cartes grises » a été maintenu en place jusqu'à fin mai, permettant la réalisation de 1 653 opérations au profit de particuliers et 3 654 pour des véhicules importés par des professionnels.



#### *Un CERT « permis de conduire » à Strasbourg*

Au sein d'un Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) « permis de conduire », la préfecture du Bas-Rhin assure l'instruction des demandes de 6 départements représentant un bassin de vie d'environ 3,6 millions d'habitants.

Le CERT du Bas-Rhin a instruit en 2018, 224 966 demandes dont 69 040 inscriptions à l'examen du per-

mis de conduire et 155 926 titres.

Dans le même temps les CERT de Toulouse et de Besançon ont instruit respectivement 35 573 permis de conduire, 20 566 inscriptions à l'examen du permis de conduire et 377 836 opérations dans le système d'immatriculation des véhicules au profit des habitants du Bas-Rhin .

## LA PRÉFECTURE SE MOBILISE POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

Dans le cadre du Plan préfetures nouvelle génération, l'évolution de la chaîne de production des titres d'identité, des permis de conduire et des certificats d'immatriculation, avec la création des CERT et le recours généralisé à des intervenants extérieurs au ministère de l'intérieur, implique un renforcement du contrôle des différentes étapes de production et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre la fraude. En 2018, un plan de contrôle départemental a été mis en place pour contrôler les procédures de destruction des

titres d'identité par les mairies équipées de dispositifs de recueil. Les 34 communes concernées doivent être contrôlées d'ici fin 2020.

Un plan de contrôle des professionnels de l'automobile acteurs dans la délivrance des titres d'immatriculation a été validé. Des contrôles des professionnels de l'automobile interviendront en 2019.

## ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE PAR LES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU BAS-RHIN

### UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DES COLLECTEURS DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

Des réunions d'information destinées aux collectivités territoriales, futurs collecteurs du prélèvement à la source, ont été organisées par secteur géographique dès le mois de mars 2018 sur l'ensemble du territoire du département.

Parallèlement, des réunions spécifiques ont permis de cibler les prestataires des collectivités en matière de paie tels que l'ATIP et le Centre de gestion 67 ou de sensibiliser des publics spécifiques : communes forestières, établissements publics de santé, syndicats intercommunaux, établissements publics nationaux du département.

### UNE COMMUNICATION INTENSIVE AUPRÈS DES COLLECTEURS PRIVÉS

Depuis 2016, les collecteurs peuvent s'appuyer sur un référent « prélèvement à la source » qui communique auprès d'eux sur l'ensemble des volets de la réforme. En 2018, il a animé de nombreuses sessions de formation-information

avec et au profit des experts-comptables, centres de gestion agréés, chambres consulaires, organisations professionnelles représentatives, conseils et gestionnaires RH.

### UNE INFORMATION DÉPLOYÉE EN DIRECTION DE DIFFÉRENTS PUBLICS

Le DRFiP et le référent « prélèvement à la source » sont intervenus dans les médias locaux à de nombreuses reprises afin de toucher le plus grand nombre de nos concitoyens. Suite à deux conférences de presse du directeur, la presse s'est fait l'écho des modalités et du calendrier de la réforme. Dans le cadre d'émissions radiophoniques dédiées (2 participations à l'émission « Les Experts » sur France Bleu Alsace), les auditeurs ont dialogué en direct avec les intervenants de la DRFiP. Deux interventions sur la télévision locale Alsace 20 (Bâti TV de juillet 2018 et journal télévisé du 12 octobre 2018) ont également permis d'informer le plus grand nombre de contribuables.







# Chiffres clefs de l'activité des services de l'État dans le département du Bas-Rhin en 2018

20 agents venus renforcer les moyens déjà mobilisés dans les quartiers de reconquête républicaine du Neuhof et de la Meinau dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ)

462 500 € de crédits du FIPD déployés pour la prévention de la délinquance

19 553 examens de passage de permis de conduire, permis moto et permis poids lourd

1 labellisation de maison de santé pluri-professionnelle (à Herbitzheim)

2 061 contrôles effectués par les services de la DDPP (contrôle vétérinaire, contrôle des établissements de restauration ; industrie agro-alimentaire)

1 rapport sur l'avenir institutionnel de l'Alsace commandé par le Premier Ministre

4 contrats financiers contractés avec les principales collectivités du département (Ville de Strasbourg, Eurométropole et Conseil départemental) et avec la région Grand Est

346 536 944 € de dotation globale de fonctionnement pour les collectivités et leurs groupements

105 007 356 € versés aux collectivités, et à leurs groupements, dans le cadre du FCTVA

2 communes nouvelles créées (Rountzenheim—Auenheim et Val-de-Moder)

10 plans de sauvegarde de l'emploi instruits par les services de l'UD DIRECCTE

386 673 heures de temps de travail à temps partiel autorisées par les services de l'UD DIRECCTE

8 conventions de revitalisation suivies par les services de la DIRECCTE

1 044 parcours emploi compétences (PEC) signés

6,26 % d'apprentis en plus par rapport à l'année 2017

4 contrats de ruralité en cours de déploiement

2 conventions Action Coeur de ville (Saverne et Haguenau)

1 contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne »

13 237 556 € de dotation d'équipement des territoires ruraux pour les investissements des communes et des EPCI

5 875 129 € de dotation de soutien à l'investissement public local pour les investissements du bloc communal

1 schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

260 contrôles d'installations classées pour l'environnement par les services de l'UD DREAL

24 instructions de demande d'autorisation d'activité pour des nouvelles installations classées

1 projet d'infrastructure structurante : l'autoroute de contournement de l'Ouest strasbourgeois

2 703 volontaires en service civique

3 207 550 € de crédits « politique de la ville »

165 réfugiés réinstallés à Thal-Marmoutier

460 personnes accueillies au Centre d'accueil et d'examen des situations du Bas-Rhin

1 870 demandeurs d'asile hébergés

3 409 mesures d'éloignement prononcées

3 582 primo-demandeurs enregistrés par le guichet unique des demandeurs d'asile

1 protocole de gestion des demandeurs d'asile « mineurs non accompagnés » conclu par le préfet et le président du Conseil départemental

1 expérimentation du Pass-culture

33 500 usagers accueillis dans un point numérique en préfecture ou en sous-préfecture

11 élections municipales partielles organisées

398 instructions ou avis rendus sur les documents d'urbanisme par les services de la DDT

75 857 actes des collectivités soumis au service en charge du contrôle de légalité



## PREFECTURE DU BAS-RHIN

5, place de la République—67 000 Strasbourg

Conception et réalisation graphique : Jeanne BRUXER, Faycel HADJERSI, Emmanuel MEILLAN et Pauline METZ

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ISSN : 2271-1937